

COMPTE RENDU DE TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES PROMOTION 2019/2020

Après lecture des déclarations liminaires, le Président de la CAP, Gaël Grimard a répondu sur certains points évoqués par les organisations syndicales. Sur tous les points généraux, il est resté sur une prudente réserve.

La question du télétravail de « crise » a toutefois été évoquée. Le président a indiqué ne pas partager notre vision pessimiste sur cette question. Même si la progression peut paraître insuffisante elle n'en est pas moins spectaculaire.

Toutefois, il reconnaît qu'à ce jour le recensement du nombre de télétravailleurs à la DGFIP s'opère de façon manuelle, donc peu fiable, et que la procédure devrait dès le printemps prochain devenir informatisée dans Sirhius. Cette procédure devrait de fait obliger les chefs de service à justifier de leur refus et ainsi limiter les exactions de la part de certains.

Sur le nombre de jours de télétravail, la DG précise qu'elle n'envisage pas d'imposer 5 jours de télétravail par semaine consciente des besoins de certains collègues de maintenir un lien physique avec leur milieu professionnel.

➤ **Pour la CGT**, chaque agent de la DGFIP doit pouvoir décider du nombre de jours de télétravail qui lui correspond au mieux.

Le débat a donc tourné sur les questions de scolarité et les problématiques liées à l'ENFiP dans le contexte de la crise sanitaire.

Cependant, en préambule, le président a précisé ne pas connaître le nom du futur directeur de l'ENFiP. Cet intérim prolongé depuis près de deux ans n'est pas satisfaisant, d'autant plus que le poste d'adjoint reste lui aussi vacant.

Sur une potentielle reprise au 1^{er} décembre prochain : le président de séance a indiqué attendre les annonces du Gouvernement, mais que selon son ressenti, il n'y aurait pas de sortie rapide de la fin du tout distanciel. Il a même précisé qu'il était peu probable qu'il y ait un retour au 1^{er} décembre mais l'ENFiP n'étant pas décisionnaire elle ne pouvait pas communiquer à ce jour en ce sens.

Sur le recrutement de chargés d'enseignement par fiche de poste : le vivier actuel est quasiment vide, et ne correspond pas aux profils recherchés par les écoles concernées, d'où le diffusion de fiche de postes.

La CGT rappelle qu'elle avait insisté pour que le vivier soit plus étoffé et avait dénoncé cette frilosité de la part de l'ENFiP à ne sélectionner qu'un nombre restreint de candidats. Le temps nous aura donné raison.

Sur les soucis de reclassement et l'indemnitaire rencontrés par les stagiaires :

- Sur le reclassement différé des stagiaires arrivant d'une autre administration. Le président a indiqué qu'il avait été destinataire d'une réponse écrite qui nous serait communiquée au plus vite. Force est de constater que la réponse reçue ce jour demeure lapidaire, certes les reclassements ont été traités mais la raison de ce retard reste inconnue.
- Sur les trop nombreuses erreurs sur les fiches de paie, à ce jour aucun élément nouveau n'est intervenu. La direction de l'ENFiP a rappelé que durant les 2 premiers mois, un régime indemnitaire standard était établi, puis qu'au delà une régularisation serait faite sur la paie de décembre.
- Sur le remboursement des frais de déménagement, l'ENFiP se défait sur les Directions Départementales et Régionales qui les prennent désormais en charge.
- Sur l'indemnité de scolarité versée aux tout distanciels sur une période de 6 mois. L'ENFiP se voulant optimiste espère que l'ensemble des stagiaires en tout distanciel réintégreront le présentiel avant la fin de la formation théorique. L'ENFiP reconnaît s'adapter au fur et à mesure aux annonces gouvernementales.

- » Sur les problématiques de réévaluation de l'indemnité de scolarité, pas de réponse.
- » Pour ce qui est des dispenses de loyer dans les résidences ARENFIP, pas de réponse.

La CGT restera vigilante sur la régularisation des situations individuelles des stagiaires, sur le versement de l'indemnité pour les tout distanciels, et s'assurera qu'aucun stagiaire ne soit lésé.

Sur les soucis de connexion et le déroulé de la scolarité : Forte de l'expérience du 1er confinement, l'ENFiP est désormais dans une logique d'amélioration du système actuel. Certes il demeure des problématiques de réseau, mais l'ensemble des équipes œuvrent à les résoudre et des progrès réels sont obtenus.

Sur les aspects réseaux et connexion, de nombreux problèmes de connexion sont souvent liés au matériel de connexion du stagiaire.

Au vu des difficultés réelles rencontrées par ces derniers et afin d'éviter que certains décrochent, l'ENFiP met tout en œuvre pour les **accompagner au mieux**, tirant ainsi les leçons du 1^{er} confinement.

L'ENFiP reconnaît que le message envoyé aux stagiaires le 3 novembre dernier leur demandant de justifier de leur absence de connexion la veille alors que le réseau était saturé, était très certainement maladroit. Il s'agit néanmoins de la procédure normale en cas d'absence et demeure le moyen le plus fiable de garder le contact avec les stagiaires et s'assurer que tout va bien.

Des mails sont envoyés régulièrement aux stagiaires leur demandant des retours sur leurs situations médicales.

De même afin de maintenir le lien, **des classes virtuelles** permettent d'accompagner les stagiaires, créant ainsi des liens entre enseignants et stagiaires. L'engagement des enseignants et la conscience professionnelle des chargés d'enseignement est d'ailleurs reconnue par les stagiaires.

Domage que la DG n'ait pas la même reconnaissance à l'égard des équipes pédagogiques en voulant imposer une durée maximum de 5 ans sur poste pour les chargés d'enseignement de l'ENFiP.

Concernant l'évaluation à venir : L'ENFiP prend bien note des problèmes de déconnexion entre les deux plates-formes odissée (Noisy et Noisiel). Elle va veiller à résoudre ces problèmes afin qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre les stagiaires ou de rupture d'égalité. Elle demande aux stagiaires concernés de se mettre en relation avec leur relation stagiaire le plus rapidement possible.

Sur les vendredis après-midi non libérés, nous n'avons pas obtenu de réponse.

Sur le maintien du concours d'IP à Paris : la décision de décaler ou de reporter ce concours a été étudiée longuement mais s'est révélée trop complexe à gérer. La décision a donc été prise en lien avec les consignes gouvernementales et dans la stricte application des consignes sanitaires.

Une liste d'hôtels a été envoyée aux candidats et il reste possible de se restaurer, même si c'est plus difficile.

A l'inverse, le report ou l'organisation de ce concours de façon décentralisée présentait des inconvénients plus lourds que pour le coup n'étaient plus compatibles avec les consignes sanitaires.

Sur l'accompagnement des EP-LA qui ont suivi depuis le départ une formation tronquée, et dont les stages du parcours de formation sont annulés, le chef de bureau précise que la DG a bien en tête cette problématique, qui mettra très certainement des collègues en difficultés lors de leur prise de poste et dans la réalisation de leurs objectifs à compter de janvier 2021.

VOTE

- ☑ Pour : Parité administrative, Solidaires, CFDT
- ☑ Abstention : CGT, FO

Pour la CGT, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés. Il ne s'agit évidemment pas d'une opposition à la titularisation des 4 collègues concernés, mais d'un vote global, destiné à marquer notre profond désaccord avec la méthode employée cette année.

Au-delà de notre opposition au stage probatoire, la CGT considère que la DG aurait dû cette année tenir compte des conditions particulières et sortir de son attitude dogmatique.